

Résumé

L'installation, la mise en service et les modifications d'antennes relais doivent respecter un cadre réglementaire national.

Photo d'illustration

Body

Les dossiers d'informations mairie

Lorsqu'un opérateur de téléphonie mobile prévoit une nouvelle implantation ou une modification d'antenne relais, il réalise un dossier d'information à l'attention de Monsieur le Maire et des administrés.

Ces dossiers sont mis à disposition du public

- Consultation des dossiers (PDF téléchargeable)
- Dossier d'information (format papier) mis à disposition et consultable sur rendez-vous en mairie.

Modification d'une antenne relais au Plessis-Bouchard

Conformément aux dispositions de la loi n° 2015-136 du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques (dite loi Abeille) et à ses décrets d'application, la ville vous informe avoir reçu un dossier d'information mairie de l'opérateur BOUYGUES, relatif au projet d'une nouvelle antenne relais.

Pour consulter le dossier déposé, téléchargez le document ci-dessous :

Fichiers

[Bouygues Nouvelle antenne relais - 26 rue Pasteur](#)

Document(s)

[Ancien dossier - SFR - Évolution d'une antenne relais - 26 rue Marcel Clerc](#)

[Ancien dossier FREE - Nouvelle antenne relais - 4 rue Gustave Eiffel](#)

Contact

Pour plus d'informations : mairie@leplessisbouchard.fr

[PDF](#)



- [Facebook share](#)

-